



**Syndicat Mixte des Mobilités  
de l'Aire Grenobloise**

**Liste des délibérations examinées par le  
Comité Syndical du 22 mai 2025**

1	Compétences obligatoires - Prestations d'impression, adhésivage et street-marketing pour le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenoble - Autorisation donnée au Président de signer l'accord-cadre de signalétique, adhésivage, pose et fourniture de structures portables.	Adoptée
2	Compétences obligatoires - Budget principal - Approbation du compte de gestion 2024.	Adoptée
3	Mobilités urbaines - Budget annexe mobilités urbaines - Approbation du compte de gestion 2024.	Adoptée
4	Mobilités partagées, actives et intermodalités - Budget annexe mobilités partagées - Approbation du compte de gestion 2024.	Adoptée
5	Compétences obligatoires - Budget principal - Approbation du compte administratif 2024.	Adoptée
6	Mobilités urbaines - Budget annexe mobilités urbaines - Approbation du compte administratif 2024.	Adoptée
7	Mobilités partagées, actives et intermodalités - Budget annexe mobilités partagées - Approbation du compte administratif 2024.	Adoptée
8	Compétences obligatoires - Renouvellement de l'adhésion au GART pour l'année 2025.	Adoptée
9	Mobilités Urbaines - Avenant N°1 au contrat de délégation de service public conclu avec GR4 Mobilités pour l'exploitation de M Réso sur le territoire du Grésivaudan.	Adoptée
10	Mobilités partagées, actives et intermodalités - Avenant n°4 à la convention de mandat et au marché 2023-62 pour le service de cartes prépayées distribuées dans le cadre de la mise en place de la Zone ZFE pour les voitures particulières et les deux-roues à moteur dans la métropole grenobloise - Autorisation donnée au Président à signer l'avenant,	Adoptée
11	Mobilités partagées, actives et intermodalités - Aide financière dans le cadre de la mise en place de la ZFE - Mise à jour du règlement des aides au changement de mobilité.	Adoptée
12	Mobilités Urbaines - Etude pour le déploiement et l'optimisation de la priorité aux feux des lignes de transports en commun de M Réso - Autorisation donnée au Président de signer le marché.	Adoptée
13	Mobilités partagées, actives et intermodalités - Liaison inter-rives modes actifs Crolles/Brignoud - Acquisitions foncières des parcelles relatives au projet auprès de propriétaires privés.	Adoptée
14	Mobilités urbaines - Travaux pour le prolongement de la ligne D du tramway - Autorisation donnée au Président de signer les avenants des marchés 2023-96 et 2023-97.	Adoptée
15	Mobilités urbaines - Tarification du réseau.	Adoptée